



Plus de lien entre la trompe et la vènerie moderne ?



© S. Lenoire

Piqu'Avant (Équipage de Villers Cotterêts)

La trompe de chasse est, depuis très longtemps, un instrument à deux fins. Il ne faut oublier ni l'une, la chasse, ni l'autre, la musique.

Au commencement, la trompe est née de la chasse et pour la chasse. Le point est historiquement incontestable. C'est parce que Louis XIV voulait que sa vènerie chasse en musique qu'on inventa la trompe. Après quelques tâtonnements, la trompe en ré majeur – qui n'a pas changé depuis cette époque – fut fixée vers 1720. Elle équipa la vènerie de Louis XV où l'on sonna bientôt les fanfares composées par le marquis de Dampierre. Depuis lors, rien n'a changé si ce n'est que le nombre de fanfares n'a cessé de croître. Des veneurs, à commencer par les piqueurs, ont souvent fourni au XIX^e siècle comme au XX^e, les trompes les plus brillantes.

Mais dans le même temps, les qualités de l'instrument qui permettaient à la trompe de dépasser le strict besoin cynégétique, ont été exploitées dans un but proprement musical. Dès le XVIII^e siècle, de grands musiciens composaient des divertissements sur le thème de la chasse, où la trompe se mariait avec des instruments d'orchestre. Au XIX^e siècle, les messes de Saint Hubert de même que les grandes fantaisies, ouvraient un champ nouveau à la composition pour la musique de trompe. Depuis, les ressources musicales de l'instrument n'ont pas cessé d'être cultivées pour elles-mêmes, en dehors de la chasse.

Il faut donc se rendre à l'évidence : la trompe est le valet de deux maîtres. Que l'un des deux veuille en avoir l'exclusivité serait contraire à cette évidence. Que les veneurs revendiquent un droit de paternité est conforme à l'histoire. Sans la vènerie, la trompe n'aurait jamais existé. Mais il n'est pas moins vrai que les développements musicaux de la trompe l'ont, depuis longtemps, entraînée vers des rivages qui ne sont plus seulement ceux du laisser-courre.



© S. Lenoire

Saint Hubert à l'Équipage de Brotonne

La sagesse est donc de reconnaître cette dualité – et pas de tenter d'occulter l'une des deux postulations de l'instrument pour ne laisser apparaître que l'autre.

Pourquoi évoquer cette question ?

Tout simplement parce que la FITF – Fédération Internationale des Trompes de France – ambitionne de faire inscrire la trompe au patrimoine immatériel de l'humanité. Or l'Unesco voit la chasse d'un mauvais œil. Il faudrait donc faire oublier que la trompe a un lien avec la vènerie.

On croit rêver. Où donc la manipulation des faits va-t-elle s'égarer ? À quelles extrémités le sectarisme conduit-il ? Faudra-t-il un jour, pour respecter les exigences du politiquement correct, avoir deux organisations différentes afin de célébrer la beauté de la trompe ? Une dédiée à la trompe de chasse, l'autre à la trompe musicale ? La première s'interdirait-elle de faire écouter les merveilles que donnent à entendre les grands ensembles ? La seconde s'opposerait-elle à ce qu'on sonne dans les concours toute fanfare ayant un lien avec la chasse ?

Tout cela est totalement absurde. Il n'y a pas besoin d'être champion de trompe, ni maître d'équipage, ni musicologue, ni historien de la vènerie pour s'en convaincre.

Hubert Heinrich qui pourrait à bon droit être considéré comme le plus brillant représentant de la trompe musicale à notre époque a écrit une mise au point extrêmement sévère sur la « lettre d'orientation »* émise par le Comité culturel de la FITF qui suggère de concentrer l'attention sur « l'art musical des sonneurs de trompe » et préconise de « s'abstenir de faire toute référence à la vènerie moderne » dans le dossier de candidature destiné à l'Unesco. Elle est beaucoup trop longue pour pouvoir être reprise ici. Dommage, elle vaut d'être lue.

De grâce, ne confondons pas contrebande et habileté. La trompe a été, est, et restera liée à la chasse.

Philippe Dulac

* consultable sur www.venerie.org



© S. Lenoire

Équipage Piqu'Avant Les Bleus